



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire M. Éric Mageau.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.  
**Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.**

2022-05-345

2.  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 4 avril 2022.

4. **1<sup>re</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Pavage d'asphalte – réfection de chemins;

5.2 Achat de gravier – rechargement des chemins.

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2022.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Proclamation municipale semaine de la santé mentale de l'ACSM #parlerpourvrai du 2 au 8 mai 2022;

8.1.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ par Domtar inc. de récolter des érables dans ses érablières;

8.1.3 Demande de dérogation mineure 2022-04-0001 madame Isabelle Lessard et monsieur Richard Lessard;

8.1.4 Embauche du personnel du Service d'animation estival (SAE) été 2022.

9. **Avis de motion à donner**

Aucun.

10. **Adoption des règlements**

10.1 Adoption du règlement numéro 686 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ascot Corner.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### 11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

### 12. 2<sup>e</sup> période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

### 13. Levée de la séance ordinaire

**Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30.**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

2022-05-346

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35).**

M. Jacques Gourde : Demande d'obtenir une affiche de circulation locale sur le chemin Galipeau.

Question à propos des terrains de 2000m<sup>2</sup> vs 1500m<sup>2</sup>, depuis quand ça a changé?

Question à propos d'un bâtiment qui est en train de s'ériger avec de la tôle rouillée.

M. John St-Cyr. : Demande un suivi concernant le projet des jeux d'eau. La lumière sur la rue Blouin, est-ce que vous avez une subvention?

M. Germain Rouselle : Questionnements et commentaires à propos d'un abri d'auto.

**FIN DE LA 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 10.**

5.1

2022-05-347

**PAVAGE D'ASPHALTE – RÉFECTION DE CHEMINS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 4 soumissions pour le pavage d'asphalte;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs prix sont demandés par fournisseur selon les différents besoins que nous avons;

**Prix total par fournisseur :**

	<b><u>Total</u></b>
• Pavage Garneau inc.	74 150.00 \$
• Pavage des Cantons inc.	78 850.00 \$
• Pavage Estrie Beauce inc.	65 200.00 \$
• Sintra inc.	85 776.90 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du pavage d'asphalte à l'entreprise Pavage Estrie Beauce inc. au coût approximatif de 65 200.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-320-00-521.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-05-348

5.2

**ACHAT DE GRAVIER – RECHARGEMENT DES CHEMINS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu 3 soumissions pour l'achat de gravier :

	\$ / TM	\$ / TM avec transport	\$ total avec transport (4500 TM)
Gravière Stoke	9,30 \$	17,96 \$	80 806,50 \$
Excavation M. Toulouse	S/O	S/O	S/O
Excavation Steve Leblanc (Westleyville)	13,75 \$	15,84 \$	71 275,50 \$
Gravière Bouchard inc.	9,95 \$	17,66 \$	79 465,50 \$

**CONSIDÉRANT QUE** pour le calcul du coût, il faut ajouter le coût du transport lors de la livraison du gravier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 4500 TM de gravier pour le rechargement du chemin SandHill au coût de 13.75 \$ / TM avec chargement de l'entreprise Excavation Steve Leblanc au site du chemin Westleyville. Sujet à la vérification de la granulométrie.

**Poste budgétaire :03-310-00-045 chemin SandHill.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2022 et en fait la lecture.

2022-05-349

7.1.1

**COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 mai 2022 au montant de 151 846.44 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.2.1

### RAPPORTS DES COMITÉS :

#### **Monsieur Éric Mageau :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- À la MRC, vendredi il y a 2 semaines, j'ai été invité à Mégantic par le premier ministre. Il y avait les 32 maires du Haut-Saint-François et de Mégantic.
- Nous avons une période de questions de 4 minutes chacun. J'ai informé le premier ministre que la Loi 103 allait nous brimer. J'ai été avisé que dans certains cas le ministre de l'Agriculture a un pouvoir discrétionnaire.
- J'ai également avisé le premier ministre de la problématique de la Route 112 : "La partie de la Route 112 entre Ascot Corner et East Angus ne fait actuellement pas partie de la programmation des travaux du MTQ".
- Les enfants de l'école ont aimé le vidéo de la persévérance scolaire et ils nous ont remis une carte signée par les élèves.

#### **Madame Gina Castelli :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Je ne fais plus partie du CA du transport de personne. Je vais vous tenir informé. Ils sont à la recherche d'une subvention pour la construction d'un garage.
- Au niveau de l'urbanisme, les ventes-débarras gratuites auront lieu le 4 et 5 juin 2022. Les autres jours, les permis sont à 20\$.
- En avril, nous avons émis 24 permis et certificat pour un montant totalisant 742, 800,00\$.
- Le directeur de l'urbanisme et de l'environnement a assisté au congrès de la COMBEQ.

#### **Madame Sylvie Boucher :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La Régie incendie est à la recherche de pompier volontaire avec expérience.
- Au niveau de l'ORH, ça va bien, il restait les fossés à réparer. Nous avons un bon suivi du budget. Les logements sont pleins.

#### **Monsieur Alain Rondeau :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau des loisirs, la programmation du printemps est sortie. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la fête nationale.
- La subvention pour la remorque des kayaks est complétée.
- Le 23 avril dernier, il y a eu la consultation publique pour la politique familiale et MADA. Plus de 30 personnes y ont participé. La politique familiale ne semble pas trop avoir varié et la politique MADA sera mise à jour.

#### **Monsieur Stéphane Baillargeon :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La soirée des bénévoles aura lieu le 11 juin prochain. C'est très important de prendre soin de nos bénévoles.
- Il y aura le souper de la fête des Mères ce samedi organisée par la FADOQ.
- Au niveau du PAI, les choses semblent se développer du bon côté. Il y aura la journée environnement le samedi 28 mai. On continue de travailler sur le projet d'écocentre.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**Madame Lisa Cadorette :**  
Aucune information

**Madame Hélène Bédard :**

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Le mercredi 27 avril avait lieu l'assemblée générale annuelle de la chambre de commerce du Haut-Saint-François. Tous les postes concernant l'exécutif ont été pourvus et je siégerai à titre de directrice. La chambre de commerce est à la recherche d'un directeur général et souhaite redéfinir son mandat et repartir ses activités.
- Mme France Stickles, ancienne conseillère municipale de 2001 à 2005, est décédée le 1er avril. La famille recevra les condoléances à la Coopérative funéraire de l'Estrie d'East Angus, le jeudi 5 mai de 18 h à 21 h et sera présente à l'église Saint-Louis-de-France d'East Angus, le vendredi 6 mai à compter de 10 h pour recevoir les condoléances. Un service religieux suivra à 11 h.

2022-05-350

8.1.1

### **PROCLAMATION MUNICIPALE SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ACSM #PARLERPOURVRAI DU 2 AU 8 MAI 2022:**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



No de résolution  
ou annotation  
**2022-05-351**

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.2

### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR DOMTAR INC. DE RÉCOLTER DES ÉRABLES DANS SES ÉRABLIÈRES :**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Domtar inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande affecte les lots dont la liste est jointe à la présente.

**CONSIDÉRANT QUE** Domtar inc. se doit de respecter les autres lois et règlements en vigueur.

**CONSIDÉRANT QUE** Domtar inc. exécutera ces coupes forestières selon les règles de l'art actuelles et futures.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar inc. étant donné que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable et de permettre à la compagnie Domtar inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

Municipalité 41055 - Ascot Corner

Matricule	# Lots	Érablières (ha)	Superficie Lot (ha)
0741-76-4152	5 287 369	0.3	90.0
	5 287 370	24.5	90.0
	5 287 371	51.2	90.0
<b>Total général</b>		<b>76.1</b>	<b>269.9</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2022-05-352**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-04-0001 MADAME ISABELLE LESSARD ET MONSIEUR RICHARD LESSARD :**

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande pouvait être présentée au CCU puisque :

1. Cette demande est en lien à des dispositions du règlement de lotissement et du règlement de zonage autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
2. Les dispositions relatives à des contraintes particulières ne s'appliquent pas à cette demande;
3. Cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QUE** de refuser cette demande, ne serait pas un préjudice sérieux puisqu'il existe d'autres solutions plus simples qui déroge moins aux normes de la réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne satisfait pas tous les critères d'évaluation d'une dérogation mineure.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accepter le lotissement d'un lot ayant plus de trois lignes droites don une ligne diagonale et par le fait même, recommande de refuser une dérogation mineure à l'article 8.5 (Orientation des lots et formes des lots) du Règlement de lotissement numéro 641. Cet article demande que le périmètre du lot créé doive être constitué d'un maximum de trois (3) nouvelles lignes droites et que ces lignes doivent être perpendiculaires ou parallèles à la ligne de rue partout où cela est possible.

De plus, accepter cette demande aurait pour conséquence de limiter grandement l'accès aux champs et aux prairies de cette zone agricole ce qui risque de nuire à la pérennité de celle-ci.

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU propose les solutions suivantes afin de pouvoir d'accepter la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** de refuser une demande de lotissement à l'intérieur d'un ilot déstructuré autorisé par la CPTAQ irait à l'encontre du bien-être général puisque le but de cette autorisation est de permettre la densification de cet ilot;

**CONSIDÉRANT QUE** de refuser de façon systématique toute demande de lotissement dans cet ilot est un préjudice sérieux puisque la Municipalité irait à l'encontre de la volonté de la CPTAQ et par le fait même ne permettrait pas à la fille du demandeur de construire une maison voisine de ces parents;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter le lotissement d'un lot selon l'un des deux scénarios suggérés au demandeur et par le fait même déroger uniquement à une norme du règlement de lotissement.

Scénario 1 : Le lot demandé serait conforme à la réglementation, mais la façade restante aurait une largeur de 35 mètres et serait par le fait même dérogation, mais considérée mineure.

Scénario 2 : Le lot demandé serait dérogatoire puisqu'il posséderait une ligne oblique contrairement à la norme, mais serait considéré comme étant mineur.

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner refuse le lotissement d'un lot ayant plus de trois lignes droites don une ligne diagonale et par le fait même, refuse une dérogation mineure à l'article 8.5 (Orientation des lots et formes des lots) du Règlement de lotissement numéro 641. Cet article demande que le périmètre du lot créé doive être constitué d'un maximum de trois (3) nouvelles lignes droites et que ces lignes doivent être perpendiculaires ou parallèles à la ligne de rue partout où cela est possible.

Il est également résolu d'autoriser le lotissement d'un lot si l'un des deux scénarios suggérés au demandeur est accepté par celui-ci et par le fait même déroger uniquement à une norme du règlement de lotissement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Scénario 1 : Le lot demandé serait conforme à la réglementation, mais la façade restante aurait une largeur de 35 mètres et serait par le fait même dérogation, mais considérée mineure.

Scénario 2 : Le lot demandé serait dérogatoire puisqu'il posséderait une ligne oblique contrairement à la norme, mais serait considéré comme étant mineure.

Les deux scénarios sont joints à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-05-353

8.1.4

#### **EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2022:**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la coordonnatrice du SAE a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le service d'animation estivale de l'été 2022;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des animatrices et des animateurs à temps plein, des aide-animatrices et aide-animateurs suivants :

- Anciens animateurs et animatrices à temps plein :
  - Mégane Mageau
  - Magalye Vandandaigue
  - Camille Maher
  - Yudelcy Baldivia
  - Gabriel Dutil
  - Julianne Leroux
  - Pénélope Vandandaigue
  
- Nouveaux animateurs et animatrices à temps plein :
  - Fleuranne Roy-Tremblay
  - Maël Baillargeon
  - Léa Skilling
  - Brandon Poissant
  - Remi Perron
  - Kate McElrveavy

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2022-05-354

10.1

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 686 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public avait été donné le 5 avril 2022 afin de respecter l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

**CONSIDÉRANT QU'** une consultation des employés a été faite le 7 avril 2022 afin de respecter l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 686 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Ascot Corner;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que les employés municipaux doivent suivre.

Le Directeur général / greffier-trésorier mentionne que le règlement sera mis à la disposition du public sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>12.</sup>  
**2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 37)**

- Mme : Labonté : Qui s'occupe de faire suite au MADA ?  
La trousse de santé mentale, qu'est-ce que c'est ?  
Nous avons des billets pour le souper de la FADOQ à donner pour des bénévoles.
- M. : Jacques Goude : Félicitation au maire pour donner la parole.

**FIN DE LA 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 47.**

2022-05-355

<sup>13.</sup>  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 47.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**Prochaine séance ordinaire :** le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

ÉRIC MAGEAU  
MAIRE